

TITRES INDIVIDUELS REGIONAUX << SPORT DANS L'ENTREPRISE >> SAMEDI 28 FÉVRIER 2026

Organisateur : CJM BOURGES

Juge – Arbitre : Cyril BERNAT
06.59.60.93.38. cyrilbernat@aol.com

Lieu : Complexe YVES DU MANOIR
135 Rue de Turly
BOURGES

Délégué : Michel CASY
06.77.91.63.70. michel.casy@orange.fr

HORAIRES :

8h30 - Ouverture de la salle
9h00 - Pointage
9h30 - Dames Toutes Catégories et Messieurs Toutes Catégories
12h00 - Doubles Dames - Doubles Messieurs
14h00 - Dames 500 à 999 et 1000 à 1299, Messieurs 500 à 999 et 1000 à 1299
15h30 - Vétérans Dames et Messieurs 1 et 2

Le pointage se fera une demi-heure avant l'heure de départ du tableau concerné.
Suivant le déroulement de la compétition, les horaires pourront être modifiés par le JA.

CONDITIONS MATERIELS : Balles Andro blanches

DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

- SIMPLE et DOUBLE au meilleur des 5 manches
- Chaque catégorie de simple est répartie en poules de 3 ou 4 joueurs(es)
- Les 2 premier(e)s de chaque poule seront qualifié(e)s pour le tableau final à élimination directe
- Simple Vétérans 1 : de 40 à 59 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- Simple Vétérans 2 : à partir de 60 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- Les paires de doubles doivent être constituées par des joueurs(es) d'un même comité sauf si le nombre de qualifié(e)s est impair ou avec l'accord des organisateurs. Pas d'engagement sur place.

Les éliminés par tour seront classés dans l'ordre des points.

40 rue du Général Leclerc 41300 Salbris - 02 54 96 14 28 - liguecentre.tt@wanadoo.fr - liguecentrett.com



DROIT D'ENGAGEMENT :

Les droits d'engagement sont fixés à 7 € par tableau de simple et 3.5 € par joueur d'une équipe de double.
Les engagements en simple donnent droit à une boisson et un sandwich qui seront fournis par l'organisateur de cette épreuve.

Les droits d'engagement seront prélevés directement sur le compte club.

En cas de forfait, prévenir d'urgence Michel CASY : 06.77.91.63.70.

michel.casy@orange.fr

- Tout joueur (se) ayant confirmé(e) sa participation et faisant un FORFAIT non excusé se verra infliger une amende de 15 €.
- Toute absence de dernière minute devra être motivée et justifiée.

Copies : N. ANGENON Président de la ligue, Présidents des comités départementaux